

LISTE DU BOURGMESTRE

23 août 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Collège de Woluwe-Saint-Lambert exige la fermeture du centre de FEDASIL à l'avenue Ariane

Alerté par les services communaux de la population et des affaires juridiques, le Collège des bourgmestre et échevins doit constater que le centre de FEDASIL, situé avenue Ariane à Woluwe-Saint-Lambert, évolue d'un centre d'hébergement de première ligne pour un accueil très provisoire des demandeurs d'asile, vers un centre d'hébergement pérenne où des personnes s'établissent de manière durable.

Le Collège en a la preuve car le service de la population reçoit un nombre croissant de demandes de domiciliation des personnes hébergées en ce lieu. Ces demandes sont souvent appuyées par des courriers d'avocat.

Cette évolution est inquiétante car elle signifie qu'à terme, plusieurs centaines de personnes pourraient trouver domicile en ce lieu, avec des conséquences lourdes tant pour les services communaux que ceux du CPAS. Il en résultera inéluctablement des charges financières pour la commune et le CPAS.

Pourtant, l'avocat conseil de la commune n'avait pas manqué d'alerter, par courrier, la secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration, Madame DE MOOR (CD&V), de ce risque et des conséquences qui en résultent. La secrétaire d'Etat n'a jamais répondu à ce courrier et les craintes exprimées par le bourgmestre sont confirmées aujourd'hui.

En permettant que ce centre d'hébergement de FEDASIL devienne pérenne, alors qu'il ne devait être établi en ce lieu que pour quelques mois, la secrétaire d'Etat manque totalement à la parole donnée au bourgmestre et révèle toute l'incapacité du gouvernement sortant à gérer la crise de l'hébergement des demandeurs d'asile.

En conséquence, le Collège des bourgmestre et échevins exige :

1° du gouvernement fédéral actuel ou futur la fermeture du centre de FEDASIL pour la fin de cette année civile ;

2° du gouvernement régional actuel ou futur qu'il ordonne à la Société régionale du logement de Bruxelles la fin de la mise à disposition de ce bâtiment à FEDASIL.

A défaut d'engagements précis des deux gouvernements pour répondre à l'exigence du Collège, celui-ci se réserve la possibilité de mettre en œuvre tous les moyens juridiques pour imposer la fermeture du centre.

-